

CRITÈRES DE SÉLECTION

– Déclaration d'introduction

L'AIC vise à refléter la diversité à tous les niveaux, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Les candidat·e·s originaires de pays qui ne sont pas encore représentés parmi les membres de l'AIC sont vivement encouragé·e·s à se faire parrainer. S'il·elle·s ne parviennent pas à trouver un·e parrain/marraines, il·elle·s sont invité·e·s à prendre contact avec le bureau de l'AIC.

– Membre individuel

Candidat·e·s artistes (céramistes, artistes, designers, architectes)

Autres candidat·e·s individuel·le·s (écrivain·e·s, conservateur·rice·s, collectionneur·euse·s, etc.)

– Membres collectifs

Musées, associations, galeries, écoles, fondations, villes, etc.

– Critères

1. ESSENTIEL

Continuité : Dans son curriculum vitae, le·la candidat·e doit prouver qu'il·elle a une activité artistique étendue et qu'il·elle s'est engagé·e dans le domaine de la céramique. Il est attendu des candidat·e·s qu'il·elle·s fassent preuve d'un effort continu pour atteindre les normes les plus élevées dans le domaine, quelle que soit la nature de leurs activités. Cela peut inclure, mais n'est pas limité à :

- exposer et créer des œuvres (artistes)
- pratique curatoriale significative impliquant des objets en céramique d'une manière manifestement innovante (musées et galeries)
- des contributions au domaine acclamées par la critique (auteurs tels que des historien·ne·s de l'art, des critiques, des conservateur·rice·s et des théoricien·ne·s)
- soutien important, acquisition, développement et diffusion de connaissances (collectionneur·euse·s)

Portée internationale : Idéalement, la pratique du·de la candidat·e s'étendra au-delà des frontières nationales - soit par le biais d'expositions/concours internationaux et/ou la participation à des événements internationaux tels que des symposiums ou l'enseignement dans un contexte international. Toutefois, il est admis que les artistes des pays émergents ou des pays politiquement "enclavés" peuvent être désavantagés. Dans ce cas, il sera tenu compte d'une pratique importante et d'une reconnaissance avérée au niveau national (plutôt qu'international).

Le désir d'établir, ou de prouver l'existence d'un réseau international déjà établi, doit ressortir de la déclaration du·de la candidat·e comme une raison de devenir membre de l'AIC.

Le style : Les pratiques innovantes et celles de nature plus traditionnelle sont acceptées, mais toutes deux doivent démontrer une capacité à investir le travail d'un style individuel qui soit à la fois reconnaissable et cohérent.

Contributions :

Pour les artistes : La pratique de l'atelier des candidat·e·s doit faire preuve d'excellence. Les candidat·e·s à l'adhésion seront évalué·e·s sur la base des principes suivants :

- contribution significative au domaine de la céramique, que la pratique de l'atelier soit sculpturale, décorative, utilitaire, performative ou dans un autre domaine
- l'innovation dans l'utilisation du matériau
- la qualité de la fabrication et de la réflexion sur le matériau
- Traditionnel / indigène : pratiques artisanales en matière de céramique qui sont remarquables/uniques et représentent le fondement des œuvres céramiques modernes.

Pour les musées, les galeries et les conservateur·rice·s : Preuve évidente d'une pratique curatoriale significative impliquant des objets céramiques d'une manière manifestement innovante. Il·elle·s doivent faire preuve d'une pratique significative - par le contenu des expositions, la qualité des artistes exposés, la conception des expositions - c'est-à-dire la manière dont les pièces sont présentées.

Pour les écrivain·e·s : Les contributions critiques doivent être attestées par des publications respectées dans le domaine de la céramique et de l'art.

Pour les critiques : Les contributions respectées par la critique doivent être prouvées

En fonction des catégories ou des contextes spécifiques d'expression artistique, des critères spécifiques seront utilisés.

2. DESIRABLE mais non essentiel (expérience et qualités personnelles)

A) Preuve de la contribution au domaine de la céramique par :

- Postes administratifs au sein d'organisations ou de groupes nationaux ou internationaux,
- Exercer une fonction professionnelle publique telle que président/directeur d'organisations ou d'événements nationaux ou internationaux,
- Mentorat ou enseignement (institutionnel, en studio ou en atelier),
- Participation à des concours, festivals, conférences, symposiums et/ou autres événements de partage d'informations,
- Assurer la direction de projets et d'activités de recherche.

B) Éducation traditionnelle ou environnement culturel :

De maîtres locaux ou nationaux, travaillant dans des villes traditionnelles (par exemple, Yixing, Longquan, Foshan, Jingdezhen, Bizen, Tokoname, La Borne, etc : Yixing, Longquan, Foshan, Jingdezhen, Bizen, Tokoname, La Borne, Izmir, etc ...).

- Preuve de la maîtrise à haut niveau des techniques et des matériaux locaux
- Contribution convaincante à une approche innovante/nouvelle dans le contexte traditionnel
- Intérêt avéré pour le partage des techniques et des connaissances, et pour la culture de l'"Autre".

C) L'enseignement académique ou les "normes internationales" :

Une relation claire et cohérente entre :

- l'œuvre (compte tenu de ses intentions, des références historiques et culturelles, de l'environnement artistique, de l'ambition),
- et les suivants :
 - > les compétences et les moyens mis en œuvre par rapport au travail proposé,
 - > la pertinence par rapport aux œuvres de la même "famille",
 - > la contribution personnelle au domaine.